

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR NORD**

CONSULTATION N°2025-02

***RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION
(RPC)***

**Maintenance des installations multitechniques
des centres de rétention administrative**

**CRA Lesquin (lot 1)
CRA Coquelles (lot 2)**

Ce document comporte 12 pages, numérotées de 1 à 12

Date et heure de réception des offres : 10 février 2025 à 12h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES.....	3
1.1 – Objet de la consultation.....	3
1.2 – Allotissement.....	3
1.3 – Variantes.....	3
1.4 – Durée.....	3
1.5 – Visite de site obligatoire.....	3
ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	4
2.1 – Procédure.....	4
2.2 – Prix du marché.....	4
2.3 – Dossier de consultation.....	4
2.4 – Modifications de détails au dossier de consultation.....	4
2.5 – Délai de validité des offres.....	4
2.6 – Sous-traitance.....	5
2.7 – Groupement de candidature.....	5
ARTICLE 3 – CONSTITUTION ET PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET OFFRES.....	5
3.1 – Pièces concernant la candidature.....	5
a) Candidature sous forme simplifiée avec formulaire DUME.....	5
b) Candidature non présentée sous forme simplifiée (hors DUME).....	6
c) Justificatifs, moyens de preuves et documents complémentaires à transmettre concernant l'aptitude et les capacités du candidat.....	6
d) Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques.....	6
e) Précisions concernant la sous-traitance.....	7
3.2 – Contenu de la proposition technique et financière (offre).....	7
3.3 – Clauses d'insertion sociale.....	8
ARTICLE 4 – CONDITIONS DE TRANSMISSIONS DES OFFRES.....	8
4.1 – Dématérialisation des procédures.....	8
4.2 – Formats des documents informatiques.....	8
ARTICLE 5 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	9
5.1 – Analyse des candidatures.....	9
5.2 – Critères de jugement des offres.....	9
ARTICLE 6 – NÉGOCIATION.....	9
ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	9
ANNEXE 1 : ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX.....	10
ANNEXE 1 : ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX.....	11
ANNEXE 2 : ATTESTATION DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS TECHNIQUES.....	12

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

L'acheteur est l'État.

Le représentant de l'acheteur : Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Nord.

Le suivi technique et administratif de l'opération est assuré par le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI).

1.1 – Objet de la consultation

Les prestations de la consultation n°2025-02 concernent la maintenance préventive et corrective des installations multitechniques des centres de rétention administrative de Lesquin et Coquelles.

1.2 – Allotissement

Les prestations de la consultation n°2025-02 font l'objet d'un allotissement géographique :

- lot 1 : maintenance des installations multitechniques du CRA Lesquin ;
- lot 2 : maintenance des installations multitechniques du CRA Coquelles.

1.3 – Variantes

Les variantes, au sens des articles R.2151-08 à R.2151-11 du code de la commande publique, qu'elles soient à l'initiative du soumissionnaire ou de l'acheteur, ne sont pas autorisées.

1.4 – Durée

Les marchés issus de la consultation n°2025-02 sont conclus pour une durée ferme de deux ans à compter de la date définie lors de la notification. Ils sont reconductibles tacitement deux fois pour des périodes d'un an.

En application de l'article R. 2112-4 du code de la commande publique, les titulaires ne pourront pas refuser les reconductions.

En cas de non-reconduction du marché, le pouvoir adjudicateur fera connaître sa décision au titulaire via la plateforme des achats de l'État (PLACE), 2 mois avant la date anniversaire du début des prestations.

1.5 – Visite de site obligatoire

Les soumissionnaires devront **obligatoirement** convenir avec les responsables du site d'une visite obligatoire (attestation de visite en annexe du présent règlement de consultation) avant la date limite de réception des offres.

Pour procéder à la visite, les candidats doivent contacter préalablement :

- lot 1 :
 - Madame Claire DUVAL :
 - tél : 03 62 59 86 25
 - mél : claire-jacqueline.duval@interieur.gouv.fr / dipn59-so-marchespublics@interieur.gouv.fr
- lot 2 :
 - Monsieur Nicolas WROBLEWSKI :
 - tél : 03 21 19 58 99 / 06 29 41 40 22
 - mél : nicolas.wroblewski@interieur.gouv.fr
 - Monsieur Gérard LEFEBVRE :
 - tél : 03 21 19 58 91 / 06 73 61 12 11
 - mél : gerald.lefebvre@interieur.gouv.fr

Une pièce d'identité sera demandée à l'entrée du site concerné.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – Procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-1 et L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2 du code de commande publique.

2.2 – Prix du marché

Les prix des marchés issus de la consultation n°2025-02 sont définis aux annexes 2 et 3 de l'acte d'engagement.

2.3 – Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

Documents administratifs :

- le présent règlement particulier de la consultation (RPC) ;
- les actes d'engagement (AE) de chacun des lots et leurs annexes :
 - annexe n°1 : acte de sous-traitance ;
 - annexe n°2 : décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) ;
 - annexe n°3 : bordereau des prix unitaires (BPU) ;
 - annexe n°4 : engagement par l'activité économique.
- le présent cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

Documents techniques :

- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) spécifique à chaque lot et ses annexes :
 - annexe n°1 : inventaire ;
 - annexe n°2 : gammes de maintenance ;
 - annexe n°3 : extension CRA Coquelles (uniquement pour le lot n°2).
- le cadre de mémoire technique ;
- les plans des centres de rétention administrative.

Afin d'obtenir le « dossier technique », les candidats devront transmettre l'attestation de destruction des documents techniques annexée au présent règlement de consultation, datée et signée, au bureau des marchés publics du secrétariat pour l'administration du ministère de l'Intérieur Nord, par courriel, à l'adresse suivante :

sgami-nord-bmp@interieur.gouv.fr

Les pièces techniques seront transmises par voie électronique via la plateforme des achats de l'État (PLACE).

2.4 – Modifications de détails au dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 (dix) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les opérateurs économiques doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier de consultation par les candidats, la date limite fixée pour la réception des offres était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de la nouvelle date.

2.5 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent quatre-vingts (180) jours calendaires à compter de la date limite de réception des offres initiales.

2.6 – Sous-traitance

Le candidat peut présenter son ou ses sous-traitants au pouvoir adjudicateur, soit à la remise de son offre, soit en cours d'exécution du marché.

Les conditions de l'exercice de cette sous-traitance sont définies aux articles L.2193-1 à L.2193-7 du code de la commande publique.

Un candidat qui envisage, dès la remise de son offre, de sous-traiter une partie des prestations doit en informer le représentant du pouvoir adjudicateur. La déclaration du sous-traitant par le candidat doit être jointe en même temps que son offre.

La déclaration s'effectue soit :

- en complétant l'imprimé DC4 (ou déclaration de sous-traitance) de la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Économie, et des Finances (téléchargeable gratuitement) ;
- en remettant à la personne publique tout document rédigé sur papier libre reprenant intégralement les éléments figurant dans ce formulaire DC4 et mentionnant les réponses correspondantes.

La notification du marché vaut acceptation et agrément des conditions de paiement.

2.7 – Groupement de candidature

Dans le cas d'une présentation de candidature de type groupement (co-traitance), après notification, il sera demandé au groupement de prendre la forme conjointe avec mandataire solidaire.

Il est interdit de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de :

- opérateurs économiques individuels et membres d'un ou plusieurs groupements ;
- membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 3 – CONSTITUTION ET PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET OFFRES

L'ATTENTION DES CANDIDATS EST ATTIRÉE SUR LA NÉCESSITÉ DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES DISPOSITIONS CI-APRÈS RELATIVES A LA CONSTITUTION DES CANDIDATURES ET OFFRES.

3.1 – Pièces concernant la candidature

Les opérateurs économiques éligibles peuvent déposer une candidature simplifiée.

Les opérateurs économiques éligibles qui ne souhaitent pas déposer de candidature simplifiée, qui se présentent en groupement, ainsi que les sociétés de nationalité étrangère ne disposant pas de SIREN, doivent respecter les exigences de la candidature hors déclaration simplifiée.

En tout état de cause, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

La signature des documents de la candidature est souhaitable et recommandée mais n'est pas obligatoire.

a) Candidature sous forme simplifiée avec formulaire DUME

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur candidature sous la forme du DUME (accessible sur le portail chorus-pro : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>) en renseignant uniquement la partie IV « indication globale pour tous les critères de sélection » à savoir :

- la preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels ;
- le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices ;
- les certificats de qualité ou équivalents, établis par des organismes indépendants, attestant que l'opérateur économique se conforme aux normes d'assurance de qualité, le cas échéant.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

b) Candidature non présentée sous forme simplifiée (hors DUME)

Les opérateurs économiques renseignent et remettent :

- une lettre de candidature indiquant si le candidat se présente seul ou en groupement (indiquer alors si solidaire ou conjoint). Il est possible, dans le cadre de cette consultation, d'utiliser le formulaire DC1 ;
- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R.2143-3 du code de la commande publique ;
- Il est possible, dans le cadre de cette consultation, d'utiliser le formulaire DC2.
- la preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels ;
- le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices ;
- les certificats de qualité, ou équivalents établis par des organismes indépendants, attestant que l'opérateur économique se conforme aux normes d'assurance de qualité le cas échéant ;
- une attestation de régularité fiscale ;
- une attestation URSSAF.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Les formulaires DC1 et DC2 sont téléchargeables gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

c) Justificatifs, moyens de preuves et documents complémentaires à transmettre concernant l'aptitude et les capacités du candidat

Que les candidatures soient présentées sous la forme simplifiée ou non, les opérateurs économiques transmettent les justificatifs et moyens de preuves suivants concernant leurs aptitudes et capacités :

- la copie du ou des jugements prononcés si l'opérateur économique est en redressement judiciaire ;
- une déclaration indiquant les effectifs de l'opérateur économique pour chacune des trois dernières années ;
- une liste des principales prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (récentes, pertinentes et au nombre maximal de trois) ;
- les pièces relatives au pouvoir des personnes habilitées à engager l'opérateur économique : ces documents doivent faire apparaître expressément l'identité et la capacité de la (des) personne(s) habilitée(s) à engager l'entité candidate, quelle que soit la forme juridique de cette entité (société, artisan, association ou autre – exemples : carte professionnelle, le numéro unique d'identification).

En cas de transfert de cette capacité à une autre personne, celui-ci devra être prouvé par la production d'un mandat, d'un pouvoir, ou d'une délégation signé-e par une personne officiellement habilitée à engager la société. Toute subdélégation devra être prouvée dans les mêmes termes :

- la preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels ;
- un relevé d'identité bancaire (RIB).

d) Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques

Si le groupement d'opérateurs économiques présente sa candidature sous la forme du DUME, chacun des membres du groupement doit fournir un DUME distinct. Hors DUME, chacun des membres du groupement doit fournir une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2).

e) Précisions concernant la sous-traitance

Dans le cas où une candidature, présentée sous forme simplifiée avec formulaire DUME, s'appuie sur un ou plusieurs sous-traitants, le candidat renseigne la partie II-C du DUME et fournit pour chacun de ces sous-traitants un formulaire DUME distinct signé par le sous-traitant concerné et contenant les informations des sections A et B de la partie II ainsi que celles de la partie III et, le cas échéant, les parties IV et V.

Si l'opérateur économique ne s'appuie pas sur de la sous-traitance pour faire acte de candidature mais qu'il a l'intention de sous-traiter une part du marché, il renseigne la partie II-D du DUME et fournit les informations figurant dans les parties II-A et B et III pour chacun de ces sous-traitants.

La présentation d'un sous-traitant, pour une candidature présentée hors d'une forme simplifiée, peut se faire à l'aide du formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance – téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>) dûment renseigné et signé par le sous-traitant et l'opérateur économique, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

3.2 – Contenu de la proposition technique et financière (offre)

L'attention des opérateurs économiques est attirée sur le fait que tout manquement de sa part aux obligations administratives et juridiques, toute présentation des prix qui diffère du modèle de décomposition pourront motiver le rejet de la proposition. De même, une offre incomplète pourra entraîner son rejet.

La signature de l'offre est possible et recommandée, mais n'est pas obligatoire à ce stade de la consultation. Le cas échéant, l'administration pourra demander à l'entreprise retenue à l'issue de la consultation de signer son offre avant l'attribution du marché.

Le soumissionnaire peut donc choisir de signer son acte d'engagement dès le dépôt de sa candidature. Dans ce cas, il aura recours à un certificat de signature électronique (les formats de signature acceptés sont XAdES, CAdES ou PAdES) conforme à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans les contrats de la commande publique et signera uniquement l'acte d'engagement.

Le soumissionnaire ne doit pas joindre le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ou le règlement particulier de la consultation (RPC) à sa proposition technique et financière, seuls faisant foi ceux détenus par l'administration.

Les **offres devront comporter les pièces suivantes** dûment remplies, datées et signées (avec indication du nom et de la qualité du signataire et cachet de la société) par une personne habilitée à engager la société (joindre un pouvoir le cas échéant) :

- **l'acte d'engagement (AE)** dûment complété, daté et signé par toute personne ayant pouvoir d'engager la société et accompagné du cachet commercial. Les offres présentées par des groupements doivent être signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises (imprimé DC1 ou équivalent joint à la candidature). Ainsi que ses annexes :
 - **annexe n°1** : acte de sous-traitance (le cas échéant) ;
 - **annexe n°2** : décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) ;
 - **annexe n°3** : bordereau des prix unitaires (BPU) ;
 - **annexe n°4** : insertion par l'activité économique.
- **le cadre de mémoire technique** complété ;
- **l'attestation de visite de site spécifique à chaque lot** ;
- **l'attestation de destruction des documents techniques.**

Un mémoire technique additionnel pourra être transmis. Le candidat devra impérativement renseigner dans son cadre de mémoire technique les pages de renvoi au mémoire technique pour chaque item le cas échéant.

3.3 – Clauses d'insertion sociale

L'opérateur économique attributaire, est tenu, pour l'exécution du marché, de réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés professionnelles et/ou sociales particulières telles que définies dans les articles suivants.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition serait irrecevable pour non-conformité au cahier des charges.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE TRANSMISSIONS DES OFFRES

4.1 – Dématérialisation des procédures

Les offres sont à remettre exclusivement par format électronique via la plateforme des achats de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

puis cliquer sur recherche avancée et indiquer en référence de consultation : **2025-02**

Ou lien direct :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2683534&orgAcronyme=g6l>

Date limite de réception des offres : 10 février 2025 à 12 heures

Seule la date d'accusé de dépôt du dossier sur la plateforme PLACE fait foi.

Le soumissionnaire transmettra ses documents aux formats standards du marché.

Les opérateurs économiques qui transmettent leurs candidatures et offres par voie électronique et qui souhaitent signer de manière dématérialisée, doivent utiliser un certificat de signature électronique qui garantit notamment l'identification du candidat.

Les catégories de certificats de signature utilisées pour signer électroniquement doivent être, d'une part, conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et, d'autre part, référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat.

En complément d'un envoi par voie électronique, le candidat peut envoyer une copie de sauvegarde sur support papier ou support physique électronique (article R.3122-17 du code de la commande publique). Dans ce cas précis, la copie de sauvegarde (en plus de l'envoi sur PLACE) doit être envoyée, avant les date et heure limites de réception, à l'adresse suivante : SGAMI NORD/DAGF/Bureau des marchés, cité administrative, 2 boulevard de Strasbourg – bâtiment D – BP 2012, 59 000 LILLE, en prenant soin d'indiquer l'objet de la consultation sur l'enveloppe. Sans réception de l'offre par voie électronique dans les délais, la copie de sauvegarde ne sera pas ouverte ni analysée.

Pour communiquer avec les opérateurs économiques, l'acheteur utilise la plateforme des achats de l'État (PLACE) <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Celle-ci génère des courriels qui peuvent être considérés comme des "spams" par la messagerie des candidats.

Il est par conséquent recommandé aux opérateurs économiques de configurer leur messagerie pour recevoir ces informations dans les meilleures conditions en ajoutant, le cas échéant, l'adresse suivante nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr dans la liste des expéditeurs autorisés.

4.2 – Formats des documents informatiques

Afin de pouvoir ouvrir et lire correctement certaines des pièces de la consultation, il est fortement recommandé aux opérateurs économiques de télécharger gratuitement LIBRE OFFICE et d'utiliser le traitement de texte (Writer) et le tableur (Calc). Des incompatibilités informatiques (risques de pages

manquantes, tableurs manquants dans les documents de textes...) peuvent apparaître pour les candidats utilisant d'autres logiciels que LIBRE OFFICE.

ARTICLE 5 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

5.1 – Analyse des candidatures

Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 3.1 du présent règlement (le pouvoir adjudicateur se laissant la possibilité de les réclamer au candidat), et/ou ne présentant pas des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes, ne seront pas admises.

5.2 – Critères de jugement des offres

Critères	Note maximale
I – Valeur financière	50
Prix global forfaitaire (annexe 2 à l'acte d'engagement « DPGF »)	30
Cohérence des volumes horaires (annexe 2 à l'acte d'engagement « DPGF »)	10
Bordereau des prix unitaires (annexe 2 à l'acte d'engagement « BPU »)	10
II – Valeur technique	50
Modalités d'organisation générale de la prestation (cadre de mémoire technique)	25
Moyens humains (cadre de mémoire technique)	15
Moyens matériels (cadre de mémoire technique)	5
Développement durable (cadre de mémoire technique)	5

ARTICLE 6 – NÉGOCIATION

Aucune négociation ne sera réalisée dans le cadre de la présente consultation.

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires que les candidats souhaiteraient obtenir au vu du dossier de consultation pourront faire l'objet de questions écrites transmises via la plateforme des achats de l'État (PLACE) uniquement.

Les réponses aux questions écrites seront communiquées à tous les candidats destinataires du dossier de consultation. Ces réponses seront diffusées au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Il ne sera répondu à aucune question qui ne serait pas posée dans les conditions décrites ci-dessus. Les soumissionnaires qui auront remis une offre ne seront pas autorisés à la retirer.

Chaque opérateur économique sera informé du choix ou du rejet de son offre par écrit. **Aucun renseignement ne sera communiqué par téléphone.**

Les offres des soumissionnaires non retenus seront conservées par l'acheteur.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR NORD

ANNEXE 1 : ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX

Lot 1 – CRA Lesquin

Interlocuteur à contacter :

- Madame Claire DUVAL :
 - tél : 03 62 59 86 25
 - mél : claire-jacqueline.duval@interieur.gouv.fr / dipn59-so-marchespublics@interieur.gouv.fr

Adresse du site : CRA Lesquin – rue de la Drève 59 810 LESQUIN

Je soussigné : _____

Service : _____

reconnais avoir reçu le : _____

La Société : _____

dans le cadre de la visite des locaux prévue au dossier de consultation 2025-02.

SIGNATURE ET CACHET DE L'AUTORITÉ

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR NORD

ANNEXE 1 : ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX

Lot 2 – CRA Coquelles

Interlocuteur à contacter :

- Monsieur Nicolas WROBLEWSKI :
 - tél : 03 21 19 58 99 / 06 29 41 40 22
 - mël : nicolas.wroblewski@interieur.gouv.fr
- Monsieur Gérald LEFEBVRE :
 - tél : 03 21 19 58 91 / 06 73 61 12 11
 - mël : gerald.lefebvre@interieur.gouv.fr

Adresse du site : CRA Coquelles – boulevard du Kent 62 231 COQUELLES

Je soussigné : _____

Service : _____

reconnais avoir reçu le : _____

La Société : _____

dans le cadre de la visite des locaux prévue au dossier de consultation 2025-02.

SIGNATURE ET CACHET DE L'AUTORITÉ

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR NORD

ANNEXE 2 : ATTESTATION DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS TECHNIQUES

- LES DOCUMENTS TECHNIQUES OBTENUS NE DOIVENT PAS ÊTRE DIFFUSÉS AUPRÈS DE TIERS -

Je soussigné, en qualité de de la société.....

m'engage à détruire les documents techniques à l'issue de la consultation n°2025-02 (Maintenance des installations multitechniques des centres de rétention administrative de Lesquin et Coquelles) ou à l'issue de cette opération en cas d'attribution.

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE